



Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public



Syndicat national de  
l'enseignement supérieur

Paris, le 05 octobre 2020

Madame Frédérique VIDAL  
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation  
21 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

Objet : Maintien et organisation de la pratique des activités physiques sportives et artistiques (APSA) dans les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS)

Madame la Ministre,

Malgré la circulaire du 7 septembre dernier, que nous avons acté positivement et qui précise que « les enseignements en STAPS et en SUAPS, en dehors d'un contexte d'état d'urgence sanitaire, les activités physiques, sportives et artistiques, individuelles et collectives, sont autorisées, qu'elles soient pratiquées en extérieur ou en intérieur... », un certain nombre de retours montrent que la situation est loin d'être satisfaisante, essentiellement dans les SUAPS, pourtant engagés dans la formation des étudiant-es. Des obstacles à la mise en œuvre existent en effet pour certains enseignements au motif qu'ils ne débouchent pas institutionnellement sur une évaluation (UE avec ECTS, bonus...). Or, nous rappelons que les cours en SUAPS s'adressent à la fois à des étudiant-es évalué-es institutionnellement ou pas et que ces cours s'inscrivent avant tout dans un cadre et processus de formation globale. Les enseignant-es d'EPS y dispensent un cours d'enseignement de l'APSA en question, quelle que soit la nature institutionnelle (UE) ou personnelle de l'engagement de l'étudiant-e.

L'autre argument évoqué pour empêcher la mise en œuvre est celui du brassage des étudiant-es qu'occasionneraient ces cours. Nous tenons à rappeler que les équipes de professionnels en SUAPS sont à même de construire des situations et des modalités de pratique permettant de limiter ces brassages. Ils le font d'ores et déjà en diminuant les effectifs des groupes. La confiance doit donc être maintenue aux équipes et à leurs directions de service. Les enseignant-es d'EPS enseignent, dans le cadre des pratiques sportives universitaires, de manière adaptée avec tous les gestes barrières et protocole de nettoyage et mettent ainsi tout en œuvre pour éviter les « clusters ». Les adaptations et incitations, comme dans la zone d'alerte maximale à l'université d'Aix-Marseille, de faire, dans la mesure du possible, les activités en plein air nous semblent une recommandation utile.

La pratique physique est un vecteur important de lien social et de santé publique pour les étudiant-es et personnels. C'est un point d'appui fort et privilégié, en particulier à cette rentrée dans l'intégration des primo-étudiant-es, dont l'accueil est un enjeu crucial. Nous pensons qu'il est primordial de (ré)-initialiser, maintenir les contacts de manière adaptée et protégée et le face à face pédagogique réel.

Nous nous tenons à votre disposition pour discuter rapidement de ce sujet.

Par ailleurs nous réitérons la demande de la gratuité des masques pour tous et la mise à disposition des masques chirurgicaux pour les personnels le souhaitant.

De même, un plan d'urgence de recrutement de personnels en nombre conséquent dans l'ESR serait d'une aide considérable dans ce contexte sanitaire et de rentrée dégradée, en particulier pour le dédoublement, ceci dans l'intérêt des étudiant-es et des conditions de travail des personnels

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Anne Roger  
co-secrétaire générale  
du SNESup FSU



Benoît Hubert  
secrétaire général  
du SNEP FSU



Pascal Anger  
secrétaire national SNEP FSU  
secteur enseignement supérieur

*Copie à Mme Barthez, DGESIP*